

**VIE ASSOCIATIVE****Mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau**

Convention avec l'association « Collectif An Nour »

**EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis février 2005, la municipalité a engagé un travail de réflexion sur la création d'une mosquée à Ivry ; cette demande s'étant exprimée lors des Assises de la Ville et étant portée par un collectif d'associations.

Dans un premier temps, ce travail s'est traduit par la mise à disposition ponctuelle de salles.

Un groupe de travail représentatif de l'ensemble des groupes politiques du conseil municipal a été constitué à l'initiative du Maire. Au terme d'une réflexion commune, une convention de mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau a été adoptée lors du conseil municipal du 21 septembre 2006.

La convention arrive à son terme fin mars 2007 et il convient de la renouveler afin de poursuivre la réflexion engagée.

Hormis les aspects juridiques et réglementaires, cette nouvelle convention rappelle que la mise à disposition d'un équipement public, à des fins notamment culturelles, ne peut constituer une situation durable. Aussi, la Ville cherche à créer les conditions d'une solution pérenne permettant la création d'un lieu de prière par et pour les musulmans d'Ivry-sur-Seine. Une étude d'assistance va être prochainement lancée afin d'évaluer les besoins, d'éclairer la Ville sur les modalités de fonctionnement de ce type d'équipement, d'étudier les montages opérationnels permettant la réalisation d'équipements culturels ainsi que de rechercher des lieux répondant à ces besoins et analyser l'impact de l'équipement sur son environnement. Les résultats de cette étude feront l'objet d'une large concertation.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau à conclure avec le « Collectif An Nour ».

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : convention.

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **Mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau**

Convention avec l'association « Collectif An Nour »

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et suivants,

considérant que, depuis février 2005, la municipalité a engagé un travail de réflexion sur la création d'une mosquée à Ivry (cette demande s'étant exprimée lors des Assises de la ville et étant portée par un collectif d'associations),

considérant que parallèlement à ce travail, il est nécessaire de répondre transitoirement aux besoins exprimés par les participants du culte musulman à Ivry,

considérant qu'un dialogue constructif est désormais établi entre la municipalité et l'association « Collectif An Nour » pour fixer les engagements réciproques quant à l'utilisation d'un local,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

(par 36 voix pour et 5 abstentions)

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention à passer avec l'association « Collectif An Nour » concernant la mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau sis 42, rue Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

**ARTICLE 3** : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 MARS 2007